

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cardet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 juillet 2026

Date d'affichage : le 2 juillet 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 6 = 50

Votants par procuration : 6

Absents excusés : 3

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, ENJOLRAS Patrick, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, MM. MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme LE ROUX Laetitia

Mmes OCHRYMCZUK Anny à Mme AGNIEL Virginie

Mme REMILLY Christine à M. GOURDIN Roland

Absents excusés : M. PINCHARD Philippe, Mmes MEUNIER Hélène, LEFORT Véronique.

Absents : MM. METGE Alain, ALLEN Cédric, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Delphine

Début de séance : 18h30

Délibération n°122/2026 : Désignation des membres titulaire et suppléant du comité local pour l'emploi Nord-Ouest

Stéphanie LAURENT indique que la mise en place des comités territoriaux pour l'emploi, prévue par la loi le plein emploi du 18 décembre 2023, marque une étape structurante pour l'organisation des emplois à l'échelle locale. Ces comités se réunissent à différents échelons : national, régional, départemental et local. Ce sont des instances de concertation et de coordination visant à définir la meilleure stratégie à mettre en œuvre à l'échelle territoriale sur le champ de l'emploi et à la décliner en feuille de route.

Elle précise que le Comité Local Pour l'Emploi (CLPE) constitue le niveau le plus opérationnel et les EPCI en sont membres de droit.

Elle rappelle qu'en 2025, la communauté de communes, par l'intermédiaire de son service Emploi, Formation et Insertion, s'est mobilisée, en partenariat avec le CLPE Nord-Ouest, autour de plusieurs chantiers prioritaires portant sur les enjeux du grand âge, de la petite enfance ainsi que de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi de longue durée.

En 2026, cette dynamique partenariale se poursuit avec la conduite de nouveaux travaux, en lien avec le CLPE Nord-Ouest, consacrés aux problématiques de recrutement dans les filières de l'agriculture et de l'agroalimentaire, afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire et de favoriser l'accès à l'emploi.

Il convient donc de désigner, en application de l'article R.311.32 du code du travail, un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au CLPE Nord-Ouest.

Fabien CRUVEILLER appelle à candidature. Stéphanie LAURENT et Cyril MOH se présentent.

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi le plein emploi du 18 décembre 2023,
Vu l'article R.311.32 du code du travail,
Considérant la nécessité de favoriser l'emploi à une échelle locale,
Considérant la candidature présentée,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Madame Stéphanie LAURENT en qualité de titulaire et Monsieur Cyril MOH en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du comité local pour l'emploi Nord-Ouest

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 16.07.26
- de la publication : 16.07.26